

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Conseil Municipal du 30 juin 2023

**MAIRIE
de
BOUZEL**

Puy-de-Dôme

1, Place de la Mairie
63910 BOUZEL



Le 23 juin 2023

Mme le Maire de BOUZEL

à

**Mesdames et Messieurs les Adjoints
et Membres du Conseil Municipal**

F23REUCM

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal de BOUZEL aura lieu salle du rez-de-chaussée de mairie :

➤ le vendredi 30 juin 2023 à 19 heures 30.

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

- **Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal ;**
- **Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent ;**
- **Choix d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments et logements communaux ;**
- **Projet d'éclairage public du stade municipal par le SIEG 63 Territoire d'énergie ;**
- **Désignation d'un délégué agent pour la commune au CNAS – Comité National d'Action Sociale ;**
- **Désignation d'un référent agricole pour le Conseil Départemental dans le cadre de l'animation foncière agricole ;**
- **Organisation des festivités de septembre : tarifs, vide-greniers, animations ;**
- **Phase n° 4 de l'aménagement du centre bourg : travaux d'assainissement et d'aménagement de voirie Rue du coin ;**
- **Dépenses à inscrire en section d'investissement au budget principal de l'exercice 2023 ;**
- **Billom Communauté : lancement du pacte fiscal et financier ;**
- **Billom Communauté : rapport d'activités 2022 (document transmis par mail) ;**
- **S.I.BO.VA : rapport d'activités 2022 (document transmis par mail) ;**
- **Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes ;**
- **Questions et informations diverses.**

Comptant sur votre présence, veuillez croire, **Chers Collègues**, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Mme le Maire,

Suzanne DELARBRE



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Le 30 juin 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

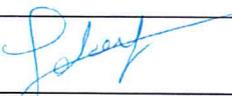
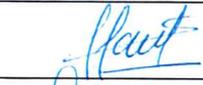
Étaient présents : M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. de FONTENAY Dominique (pouvoir à Mme MILLE) ; Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme LALANDE) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme HAVART Sylvie.

Liste des membres présents

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	
BRIGNAT Emmanuel	
DELARBRE Christian	
DELARBRE Suzanne	
de FONTENAY Dominique	
GONÇALVES Myriam	
GUILLOT Nathalie	
HAMELIN Cédric	
HAVART Sylvie	
LALANDE Mireille	
MILLE Marielle	
MONTEILHET Denis	
RAVOUX Daniel	
VIGNOLET Mickaël	

23F30_01

N° 01/2023 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 09.06.2023 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUL. 2023
ID : 063-216300491-20230630-23F30_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23.06.2023
Séance du	30.06.2023

Le 30 juin 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. de FONTENAY Dominique (pouvoir à Mme MILLE) ; Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme LALANDE) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme HAVART Sylvie.

Thème : 1.6 - Maîtrise d'œuvre

23F30_02

N° 02/2023 : Choix d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments et logements communaux - Décision modificative au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement

Vu la délibération du Conseil Municipal, réuni en séance le 25.03.2022, validant le projet de travaux sur l'ensemble des logements appartenant à la collectivité dans le but de réduire la facture énergétique des locataires, d'améliorer le confort et de faire perdurer le patrimoine de la collectivité. Ce dernier est composé de 2 bâtiments de logements sociaux (au total 4 logements – Ilot Cohade et Ilot du Fort) et d'un pavillon loué par le CCAS ;

Vu les rapports d'études établis le 08.12.2022 par AUVERFLUID relatifs à l'audit énergétique des 5 logements situés sur la commune de BOUZEL ; du Foyer Rural et de la Mairie ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, réuni en séance le 31.03.2023, approuvant le cahier des charges (dressé avec l'assistance du service de l'ADUHME) pour le choix d'un maître d'œuvre, et décidant de lancer la consultation par procédure simplifiée en vertu de l'article L. 2122-1 du Code de la Commande Publique, en raison de sa valeur estimée ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence réalisé le 19.04.2023 par publication sur le profil acheteur <https://www.centremarchespublics.fr> ainsi que sur le site internet de la commune, avec une date limite de remise des offres fixée au 22.05.2023 ;

La commission compétente s'est réunie à plusieurs reprises : le 24.05.2023 (ouverture des plis et admission des candidatures), le 08.06.2023 (analyse des offres), les candidats ont été reçus en présentiel les 22 et 23.06.2023.

Considérant le rapport final d'analyse du 26.06.2023, la commission propose de retenir l'offre de l'équipe **G'AIR ARCHITECTURE**, mandataire non-solidaire, qui a obtenu le meilleur classement, selon les critères de sélection prédéfinis au cahier des charges, à savoir :

58

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 063-216300491-20230630-23F30_02-DE

Prix de la prestation	40 %
Valeur technique :	60 %
dont :	
- Compétences techniques	25 %
- Méthodologie et livrables, dont planning	25 %
- Equipe, organigramme	10 %

Le forfait de rémunération est calculé sur la base suivante :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux projetée dans le CCP : 215 000 € HT.
- Taux de rémunération : 12.5 %
- Forfait provisoire de rémunération : 26 865 € HT

Réparti par co-traitant, comme suit :

- G'AIR ARCHITECTURE – Architecte et Ordonnancement Pilotage Coordination : 15 860 € HT
- AES : AUVERGNE ENERGIE SOLUTION - BET fluides et électricité : 7 700 € HT
- IFTC - Economiste : 3 305 € HT

Où le rapport du Maire sur l'analyse des offres, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **de retenir** l'offre de l'équipe **G'AIR ARCHITECTURE**, comme détaillée précédemment, pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique de la mairie, du foyer et de 3 groupes de logements communaux et du CCAS de la commune de Bouzel ;

- **d'autoriser** Mme le Maire à signer le marché d'étude et toutes les pièces afférentes.

Les crédits nécessaires à cette dépense, étant insuffisants au budget primitif de l'exercice 2023, en section d'investissement, imputation budgétaire n° 2135 – opération 10166

- **de voter** les virements de crédits complémentaires comme suit :

-> **Décision Modificative n° 3** : Rénovation énergétique

Imputation	OUVERT	REDUIT
D I 21 2135 10166	6 426,00	
D I 23 231 10159 /910		6 426,00

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	6 426,00	
	Réductions	6 426,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23F30_02	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 03 juillet 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04 JUIL. 2023

ID : 063-216300491-20230630-23F30_03 DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23.06.2023
Séance du	30.06.2023

Le 30 juin 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. de FONTENAY Dominique (pouvoir à Mme MILLE) ; Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme LALANDE) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme HAVART Sylvie.

Thème : 5.3 - Désignation de représentants

23F30_03

N° 03/2023 : Désignation d'un délégué agent pour la commune au CNAS – Comité National d'Action Sociale

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 12.06.2020, désignant les délégués élus et un représentant des agents au sein du Comité National d'Action Sociale, comme suit :

Délégué titulaire
- M. DELARBRE Christian.

Déléguée suppléante
- Mme BARD Isabelle

Représentant des agents : Mme PLANCHE Nelly

Vu la nouvelle organisation du secrétariat de mairie à compter du 01.09.2023 ;

Mme le Maire précise que Mme GENEST Nadège, Rédacteur principal de 1^{ère} classe faisant fonction de secrétaire de mairie à compter du 01.09.2023 a donné son accord pour représenter le collège des agents au CNAS.

A l'unanimité des membres présents, Mme GENEST Nadège est désignée représentant des agents de la commune de BOUZEL au sein du Comité National d'Action Sociale à compter du 01.09.2023.

Les délégués élus sont maintenus à l'identique.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23F30_03	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 03 juillet 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



3

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 063-216300491-20230630-23F30_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23.06.2023
Séance du	30.06.2023

Le 30 juin 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. de FONTENAY Dominique (pouvoir à Mme MILLE) ; Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme LALANDE) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme HAVART Sylvie.

Thème : 5.3 - Désignation de représentants

23F30_04

N° 04/2023 : Désignation d'un référent agricole pour le Conseil Départemental dans le cadre de l'animation foncière agricole

Depuis le 01.01.2023, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme déploie une animation sur l'ensemble du territoire afin de préserver le foncier agricole grâce à la mise en œuvre de stratégies foncières locales adaptées (reconquête agricole, réglementation des boisements, aménagement foncier, échanges amiables, etc.).

Cette animation s'appuie notamment sur un réseau de référents agricoles dont le rôle est de :

- Contribuer à la mise à jour des informations sur les exploitations agricoles et l'évolution du foncier agricole de la commune ;
- Participer à des groupes de travail pour réfléchir, avec les référents des communes voisines, aux enjeux agricoles et fonciers du territoire et proposer des pistes d'actions à mettre en œuvre ;
- Relayer les informations concernant la nouvelle politique de soutien aux exploitants mise en place et les outils afférents.

Le référent agricole doit être un membre du conseil municipal ayant une bonne connaissance des exploitations et du foncier agricole de la commune.

A l'unanimité des membres présents, Mme DELARBRE Suzanne est désignée référent agricole de la commune de BOUZEL pour participer à l'animation foncière organisée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23F30_04	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 03 juillet 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 063-216300491-20230630-23F30_05A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23.06.2023
Séance du	30.06.2023

Le 30 juin 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. de FONTENAY Dominique (pouvoir à Mme MILLE) ; Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme LALANDE) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme HAVART Sylvie.

Thème : 7.1 – décisions budgétaires

23F30_05

N° 05A/2023 : Organisation des festivités de septembre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, des modalités de l'organisation du vide-greniers organisé le 10 septembre 2023 sur la commune (gratuité du droit de place 4ml pour tous, absence de réservation, consignes de sécurité dans le cadre de Vigipirate, etc.). Les habitants de BOUZEL seront prioritaires sur les emplacements – installation avant 7 heures - et seules les associations communales auront le droit de tenir des stands de restauration/buvette, les autres stands devront être soumis à l'autorisation des organisateurs.

Parallèlement, la Commission des Festivités organise une exposition d'œuvres réalisées par des artistes locaux les 09 et 10 septembre 2023 au Foyer Rural et à l'Eglise avec M. Jacques RACHELLO en invité d'honneur. Le vernissage aura lieu le samedi à 11 heures comme traditionnellement, suivi d'un repas organisé par l'APE de BOUZEL-VASSEL.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23F30_05A	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 03 juillet 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 063-216300491-20230630-23F30_05B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	23.06.2023
Séance du	30.06.2023

Le 30 juin 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. de FONTENAY Dominique (pouvoir à Mme MILLE) ; Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme LALANDE) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme HAVART Sylvie.

Thème : 7.1 – décisions budgétaires

23F30_05

N° 05B/2023 : Suppression de la régie d'avances

Mme le Maire indique que par courrier du 22.02.2023, le service de la DDFIP du Puy-de-Dôme a constaté que le compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert dans les écritures sous le libellé « Comité des fêtes de BOUZEL – Régisseur d'avances » est sans mouvement depuis le 22.05.2020, avec un solde s'élevant à 49.50 €. Par conséquent, il est vivement conseillé à la collectivité de clôturer ce compte et de restituer les moyens de paiement (chéquier) en possession de Mmes LAGOUTTE et PLANCHE, régisseurs.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27.09.1993 décidant de la création d'une régie d'avances pour le règlement des frais d'organisation de festivités, et l'arrêté du maire en date du 15.10.1993 instituant cette régie et les modalités de fonctionnement ;

Vu l'arrêté du maire en date du 10.10.2006 désignant un régisseur et un régisseur suppléant pour la régie d'avances auprès de la mairie de BOUZEL ;

Considérant que cette régie communale n'est plus utilisée, que le règlement des frais liés à l'organisation des festivités et cérémonies est réalisé directement sur facture par mandat administratif ;

Il est précisé que lorsque le service de la DDFIP aura reçu l'avis de suppression de cette régie, il sera procédé au virement des 49.50 € sur le compte de la collectivité auprès du SGC de Thiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de supprimer** la régie d'avances pour les dépenses d'organisation des festivités à compter du 01.07.2023 ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer les opérations comptables afférentes à cette suppression.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23F30_05B	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 03 juillet 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 063-216300491-20230630-23F30_06 DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23.06.2023
Séance du	30.06.2023

Le 30 juin 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. de FONTENAY Dominique (pouvoir à Mme MILLE) ; Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme LALANDE) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme HAVART Sylvie.

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

23F30_06

N° 06/2023 : Dépenses à inscrire en section d'investissement au budget principal de l'exercice 2023

Vu le devis du 21.06.2023 établi par la Sarl Plomberie SOISSONS pour des travaux de plomberie à l'école soit un montant égal à 575,00 € HT ;

Où le rapport de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide :**
- de **retenir** l'offre de l'entreprise précédemment détaillée ci-dessus ;

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement, opération 10140 – compte d'imputation N° 2131.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23F30_06	12	12	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 03 juillet 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



20

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le 04 JUIL. 2023
ID : 063-216300491-20230630-23F30_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	23.06.2023
Séance du	30.06.2023

Le 30 juin 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. de FONTENAY Dominique (pouvoir à Mme MILLE) ; Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme LALANDE) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE).

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme HAVART Sylvie.

Thème : 5.7 – Intercommunalité

23F30_07

N° 07/2023 : Rapport d'activités 2022 de Billom Communauté

En application de l'article L 5511-39 du Code des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes a transmis à l'Assemblée son rapport d'activités 2022. Chaque conseiller a été destinataire, avec sa convocation, de ce document par envoi électronique.

Ce bilan est élaboré afin d'apporter une vision des actions conduites par Billom communauté en ce qui concerne les services apportés à la population et de faire le point sur les projets d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ce document qui est consultable en mairie et disponible sur le site internet www.billomcommunaute.fr.

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 03 juillet 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

23F30_2023

A – Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal

Vérification des installations électriques, avant la remise en location, du logement T3 sis au 1 Rue du Fort par DEKRA pour un montant égal à 90.00 € TTC.

B - Projet d'éclairage public du stade municipal par le SIEG 63 Territoire d'énergie

Les membres de la commission des travaux réunie le 27.06.2023, ont étudié les propositions établies par les services du SIEG-Territoire d'Énergie 63 de remise à niveau de l'éclairage du stade municipal ou de l'installation de 4 ou 8 projecteurs autour du terrain de football sur poteaux béton avec armoire de protection et coffret de comptage et de commande de l'éclairage public. Certains points ayant besoin d'approfondissement, cette question est reportée à une prochaine séance.

C - Phase n° 4 de l'aménagement du centre bourg : travaux d'assainissement et d'aménagement de voirie Rue du Coin

Le SIAREC propose de modifier l'emprise du projet pour la phase n° 4 du fait de la nécessité de mettre en séparatif le réseau d'assainissement de la Rue du Coin pour boucler la zone du centre bourg. Un diagnostic du réseau unitaire est en cours de réalisation par le cabinet GEOVAL. En fonction des résultats mentionnés sur le rapport, il pourrait être envisagé de conserver l'ancien réseau pour recueillir les eaux de pluie ou bien, de redimensionner la taille du nouveau réseau à créer. Un devis devra être établi par le cabinet GEOVAL pour assurer la maîtrise d'œuvre de la réfection du réseau d'eaux pluviales situé Rue du Coin si nécessaire. Un projet d'avenant devra également être établi par Lise Marchal LMP pour assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la phase n° 4, de l'aménagement de voirie et espaces publics et l'enfouissement des réseaux secs de la Rue du Coin. Dans l'attente des investigations de GEOVAL et du SIAREC, cette question est reportée à une prochaine séance.

D - Billom Communauté : lancement du pacte fiscal et financier

Le 26 septembre 2022 par délibération n° 61, le conseil communautaire a pris la décision de lancer un Pacte Fiscal et Financier. A l'issue de la consultation 6 bureaux d'études ont répondu.

Le 22 mai 2023, le conseil communautaire a retenu le cabinet Partenaire Finances Locales pour un montant tranche ferme de 31 920 € TTC, et un coût optionnel par réunion de 1 320 €.

L'objectif recherché est d'organiser contractuellement et de coordonner certaines décisions, notamment dans les domaines financiers et fiscaux afin de formaliser un accord global entre les communes et l'EPCI dans une perspective de gestion à moyen terme.

Le bureau d'étude devra simuler les impacts des propositions sur les ressources de l'EPCI et des communes membres sur la période 2023/2028.

Lors du conseil communautaire du 22 mai il a été décidé de mettre en place la gouvernance suivante :

- Groupe projet : commission finances + DGS Billom Co + les DGS de Billom, Mur-sur-Allier et Vertaizon
- Comité de Pilotage : conférence des maires + commission finances

Suite à la réunion de lancement du 21.06.2023, l'agenda a été arrêté comme suit :

	En présentiel avec le Bureau d'études	En visio *
	21 juin 18h30	
Groupe projet		06 septembre à 14h00
COPIL	13 septembre à 18h30	
Rencontres des élus de chaque commune par le BE (RV d'environ 2h par groupe de 5)	Journées des 13 et 14 septembre	

59

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

Groupe projet		26 septembre à 10h00
Séminaire 1 (au minimum deux élu·es par commune)	04 octobre de 9h00 à 16h00	
Séminaire 2 (au minimum deux élu·es par commune)	25 octobre de 9h00 à 16h00	
COPIL	20 décembre à 18h30	

Mme le Maire demande si un conseiller souhaite participer aux séminaires organisés dans le cadre du pacte fiscal et financier.

E - S.I.BO.VA : rapport d'activités 2022

Mme BARD étant absente, cette question est reportée à une prochaine séance.

F - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes

SBA – Mme HAVART : présentation des principaux points relatifs à l'actualité du SBA.

Le budget est maîtrisé malgré la forte inflation sur les opérations de collecte et de transport. Grâce aux efforts de tous les usagers, le SBA propose un taux unique de 9.68 % pour 2023, ce qui représente une baisse de taux pour 80 % de la population.

Depuis 2020,

- le tarif évolue uniquement pour les Ordures Ménagères. Déchets toujours plus coûteux à traiter.
- Les tarifs pour la collecte sélective ne changent pas.
- L'apport de verre, de cartons ou de biodéchets n'est pas tarifé.
- Grâce à un financement du VALTOM, les composteurs individuels de jardin sont désormais mis à la disposition des usagers, sans facturation.

D'ici à l'été 2023, 80 colonnes à verre – soit 20 % du parc – seront équipées d'un dispositif permettant aux usagers de gratifier le geste de tri du verre, avec l'application Cliiink.

Commission environnement et relations avec les partenaires – M. RAVOUX

M. Ravoux a procédé au fauchage d'une zone de 50 m² envahie d'ambrosie située sur le chemin du Breuil. Il conviendra de procéder au signalement auprès du FREDON.

Commission des travaux – M. DELARBRE / Mme DELARBRE

- Le calendrier des travaux pour les vestiaires du stade concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la rénovation électrique et énergétique a été arrêté lors de la rencontre avec les artisans du 29.06. Le début du chantier est prévu avec l'intervention de l'électricien semaine 27.
- Un point sur le fonctionnement du réseau d'eaux pluviales lors de l'orage du 04.06.2023 a été réalisé ; une déclaration de sinistre a été déposée par une riveraine de la Route de Moissat.
- Des devis de couvreurs sont à venir pour la réparation de cheneaux de l'église (fuites, dégâts occasionnés par les fientes de pigeons).

CCAS – Mme DELARBRE : Sinistre pavillon en attente de la réponse GROUPAMA.

BILLOM Communauté : Mme DELARBRE

- Réunion CRTE 13.06.23 : une présentation du Fonds vert a été réalisée, le Puy-de-Dôme est le premier consommateur de crédits sur la région AURA.
- Le projet Solaire Dôme vient d'être lancé le 27.06.2023 par Billom Communauté, une subvention de 5 000 € devrait être attribuée par le Conseil Départemental par collectivité lors de la prochaine réunion de la commission permanente le 10.07.2023. Le bon de commande de l'installation pour le foyer rural devra être signé impérativement avant le 09.07.2024.



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2023

G - Informations diverses : Mme DELARBRE

* La commune de BOUZEL a décidé de céder à un riverain, une impasse revêtue d'enrobé et située en zone "Argile risque moyen" au n° 12 Rue du Coin, d'une superficie de 40 m². Pour réaliser cette opération, le notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente sollicite la réalisation d'une étude de sol. Une demande de devis est en cours.

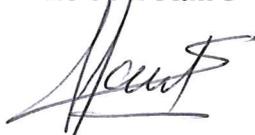
* Point sur les dossiers de contentieux relatifs au domaine public Grande Rue et Rue de l'église.

H - Questions diverses : Néant

Fin de séance à 22h00.

"ACTES "	Numéro d'ordre	Objet	Date	Page
3.5	23F30_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	30.06.23	94
1.6	23F30_02	Choix d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments et logements communaux - Décision modificative au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement	30.06.23	95
5.3	23F30_03	Désignation d'un délégué agent pour la commune au CNAS - Comité National d'Action Sociale	30.06.23	97
5.3	23F30_04	Désignation d'un référent agricole pour le Conseil Départemental dans le cadre de l'animation foncière agricole	30.06.23	98
7.1	23F30_05	A-Organisation des festivités de septembre B- Suppression de la régie d'avances	30.06.23	100
7.1	23F30_06	Dépenses à inscrire en section d'investissement au budget principal de l'exercice 2023	30.06.23	101
5.7	23F30_07	Rapport d'activités 2022 de Billom Communauté	30.06.23	102
SO	23F30_202 3	A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal B - Projet d'éclairage public du stade municipal par le SIEG 63 Territoire d'énergie C - Phase n° 4 de l'aménagement du centre bourg : travaux d'assainissement et d'aménagement de voirie Rue du Coin D - Billom Communauté : lancement du pacte fiscal et financier E - S.I.BO.VA : rapport d'activités 2022 F - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes G - Informations diverses H - Questions diverses	30.06.23	103

Le secrétaire



Le maire

